

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1960)

Rubrik: Actions de secours et d'assistance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. ACTIVITÉS PRATIQUES

Actions de secours et d'assistance

Les actions menées en 1960 par le Comité international de la Croix-Rouge¹ ont illustré à nouveau l'universalité du mouvement issu de la généreuse initiative d'Henry Dunant. Elles se sont étendues aux régions les plus diverses du monde et ont revêtu en même temps les caractères les plus variés. Il s'est agi, dans certains cas, d'actions de secours que l'on peut qualifier de « classiques ». En d'autres circonstances, le CICR a dû innover. Mais il a toujours pris soin de ne rien entreprendre qui ne fût strictement conforme à sa tradition presque centenaire et à son idéal d'humanité.

AFRIQUE

Congo

En 1960, l'activité principale du Comité international de la Croix-Rouge dans le continent africain s'est exercée au Congo ex-belge. Elle a pris des formes multiples.

Dès le début des troubles qui suivirent la proclamation de l'indépendance, deux délégués du Comité international de la Croix-Rouge se rendirent sur place pour prendre, d'entente

¹ Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné dans le présent rapport par les initiales CICR.